

Les Cahiers de la Franc-maçonnerie



N° 14 : LES AFFAIRES ET SCANDALES MAÇONNIQUES

Par le « Collectif des cahiers »

Avertissement

Les cahiers de la Franc-maçonnerie, sont écrits par des francs-maçons qui ne s'expriment pas au nom d'une obédience maçonnique quelle qu'elle soit. Ces publications sont à caractère informatif, et les auteurs, bien que membre chacun d'une obédience particulière restent anonymes car ils s'expriment dans ces textes, non pas au nom d'une organisation maçonnique, mais à celui de l'ordre maçonnique en général. Au nom de ce que tous les maçons, quelle que soit l'organisation maçonnique à laquelle ils appartiennent, se reconnaissent individuellement en commun. L'exercice est difficile, en ce sens qu'il exige des auteurs qu'ils s'éloignent de leurs opinions personnels pour privilégier la description des convergences et des différences entre les diverses organisations maçonniques sans pour autant les réduire à leurs particularismes. Ils sont auteurs de plusieurs ouvrages sur la Franc Maçonnerie et c'est en s'appuyant tout autant sur leurs recherches que sur leur expériences personnelles, qu'ils rédigent ces cahiers destinés à informer tant le maçon que le profane.

SOURCE DE L'ILLUSTRATION

« UNION, FERTILITÉ, PROSPÉRITÉ » (ASIE MINEURE), J. BRIANTS ANALYSE DE LA MYTHOLOGIE ANCIENNE (LONDRES 1807) – SOURCE : ERNST LEHNER *SYMBOLS SIGNS & SIGNETS*, DOVER PUBLICATION, INC NEW-YORK 1969.



TOUTS DROITS RÉSERVÉS. TOUTE REPRODUCTION, MÊME PARTIELLE,
DE CET OUVRAGE EST INTERDITE. UNE COPIE OU TOUTE REPRODUCTION
PAR QUELQUE MOYEN QUE CE SOIT CONSTITUE UNE CONTREFAÇON PASSIBLE
DES PEINES PRÉVUES PAR LA LOI DU 11 MARS 1957 ET LA LOI DU 3 JUILLET 1985
SUR LA PROTECTION DES DROITS D'AUTEUR.

© ÉDITIONS OXUS, 2012

UNE MARQUE DU GROUPE ÉDITORIAL PIKTOS,
Z.I. DE BOGUES, RUE GUTENBERG - 31750 ESCALQUENS

www.piktos.fr

IMPRIMÉ EN FRANCE
I.S.B.N. : 978-2-84898-158-1

« Scandale » et « Affaires » : des mots qui frappent



Parler d'un scandale et le qualifier en l'associant à une organisation ou une institution quelconque annonce en général que l'auteur du texte ou l'orateur va, comme on le dirait dans le monde de la justice, « instruire à charge » contre cette organisation ou cet organisme.

De même que celle du mot « scandale » l'utilisation du mot « affaire » se prête à de nombreuses manipulations de l'opinion des lecteurs ou des auditeurs suivant les termes qu'on lui associe. Ainsi les malversations financières d'un homme politique en vue peuvent-elles devenir sous la plume d'un journaliste un « scandale du gouvernement X » pourvu que quelque ministre y soit directement ou indirectement impliqué.

Au-delà de ces considérations purement médiatiques, les « affaires » touchent un jour ou l'autre toute société, association ou institution qui gère des fonds, qu'ils soient importants ou non, pourvu qu'elle existe assez longtemps. Cela va du simple club de loisirs local aux fédérations sportives nationales ou mondiales en passant par les collectivités locales et les États. Aucune structure n'est à

l'abri ni du détournement de fonds ni de l'utilisation abusive d'une position dominante par l'un de ses dirigeants, ni même du départ du trésorier (avec la caisse)... Évidemment, les institutions maçonniques, les Églises, les ashrams, nonobstant leurs buts spirituels, philosophiques ou religieux, ne sont pas épargnés. En revanche, quand une affaire les touche, en raison même du but élevé de ces associations, celle-ci prend une importance, un caractère de gravité qu'on ne lui aurait pas accordé si l'association s'était occupée de chasse ou de pêche à la ligne.

Pour comprendre ce phénomène, référons-nous à d'autres domaines.

— QUAND L'AFFAIRE DE L'OM ÉTEINT L'INCENDIE ALLUMÉ PAR LE SANG CONTAMINÉ

Souvenons-nous : en avril 1991 éclate l'affaire du sang contaminé. Ce scandale fait la une presque tous les jours et pour nous autoriser une métaphore culinaire, disons que la « mayonnaise médiatique » monte jusqu'au 22 mai 1993. Soudain, plus rien ! L'affaire disparaît du monde des médias. Elle est éclipsée par une affaire dans le monde du football (cette religion moderne du « fairplay » et de l'esprit d'équipe)... Des dirigeants de l'Olympique de Marseille ont contacté deux joueurs de Valenciennes et leur ont promis de fortes sommes d'argent pour qu'ils laissent « filer » le match ! L'éthique sportive passionnant bien plus le Français moyen que l'éthique médicale, l'affaire, le scandale « Valenciennes-Olympique de Marseille » s'empare des « unes »... Et on oublie l'affaire du sang contaminé jusqu'à ce que la justice blanchisse discrètement les ministres impliqués dans

l'affaire... Évidemment, nous ne sous-entendons rien ici quant aux responsabilités des uns ou des autres dans l'une ou l'autre affaire ! Ce qui nous intéresse, c'est qu'une simple affaire de corruption dans le milieu du sport professionnel ait effacé de la scène une affaire de santé qui avait tout de même fait deux mille morts ! Objectivement, la première nous paraissait plus grave que la seconde... Mais pour la seconde, le scandale touchait le sport ! Une activité sacrée pratiquée et forcément gérée par des gens qui doivent être des modèles de probité.

Ce retour dans le passé nous permet d'affirmer – ce que nous n'aurions osé faire sans exemple à l'appui – que l'importance d'une affaire sur le plan de l'opinion tient bien plus aux personnalités ou aux institutions impliquées dans l'affaire qu'à ses conséquences passées ou futures.



La nature multiple d'une affaire ou d'un scandale



Le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire nous donne un exemple très édifiant de la façon dont une « affaire » change de nature en devenant un scandale. Il résume une affaire qui toucha en 1734 un couvent de capucins.

« Les révérends pères capucins s'étaient battus dans le couvent ; les uns avaient caché leur argent, les autres l'avaient pris. »

Voilà le point de départ de l'affaire que Voltaire qualifie de « scandale très réjouissant ». Un procès porta cette affaire à la connaissance du public. Il y fut dit :

- a) « ... qu'il faut douze cents livres de pain par semaine au couvent de Saint-Honoré, de la viande, du vin, du bois à proportion, et qu'il y a quatre quêteurs en titre d'office chargés de lever ces contributions dans la ville » ;
- b) « Que le révérend père Dorothee se soit fait trois mille livres de rente aux dépens du couvent, et par conséquent aux dépens du public, voilà non seulement un scandale énorme, mais un vol manifeste ; et un vol fait à la classe la plus indigente des citoyens de Paris ; car ce sont les pauvres qui paient la taxe imposée par les moines mendiants. »

c) « On accuse le frère Grégoire d'avoir fait un enfant à mademoiselle Bras-de-Fer, et de l'avoir ensuite mariée à Moutard le cordonnier. On ne dit point si frère Grégoire a donné lui-même la bénédiction nuptiale à sa maîtresse et à ce pauvre Moutard avec dispense. S'il l'a fait, voilà le scandale le plus complet qu'on puisse donner ; il renferme fornication, adultère, et sacrilège... »

C'est ainsi que Voltaire expose cette affaire, et il montre ici qu'il maîtrisait fort bien la technique rédactionnelle employée aujourd'hui par les journalistes de tabloïd.

À propos des énormes quantités de pain, de viande, etc., nécessaires au couvent, il s'indigne qu'il en faille tant pour nourrir quelques capucins... Il oublie ici volontairement que ces frères mendiants nourrissent en général les pauvres du voisinage.

Il met ensuite à profit la corruption du père Dorothée pour s'attaquer à l'ensemble de l'ordre et en particulier à une branche franciscaine voisine : les récollets. « J'oserais proposer aux âmes bien nées de répandre dans une capitale un certain nombre d'anti-capucins, d'anti-récollets, qui iraient de maison en maison recommander aux pères et mères d'être bien vertueux et de garder leur argent pour l'entretien de leur famille, et le soutien de leur vieillesse... » Car, dit-il, l'argent volé par le père Dorothée est de l'argent volé aux pauvres puisque ce sont eux qui « paient la taxe imposée par les moines mendiants ».

En résumé, parce que le couvent de Saint-Honoré voit deux affaires internes – certes scandaleuses – étalées, il transforme l'affaire du couvent de Paris en un scandale des moines mendiants franciscains.

C'est le même procédé qui conduit de l'indélicatesse d'un frère au complot de la loge, puis de l'obédience et enfin

de la Maçonnerie, toutes obédiences confondues. C'est un procédé connu sous le nom d'amalgame.

— UNE AUTRE FORME D'AMALGAME, ET QUELQUES EXEMPLES DE MAUVAISE FOI

L'amalgame tel que nous l'avons vu apparaître ci-dessus n'est qu'un premier degré de cette technique. Nous avons relevé dans de nombreux livres et articles l'assimilation à la Maçonnerie de mouvements qui en sont très éloignés. C'est le cas, par exemple, de l'assimilation de la Société de Thulé, à une branche de la Maçonnerie. Certes, comme toutes les « sociétés secrètes » récentes, la Société de Thulé a emprunté à la Maçonnerie nombre de ses symboles et probablement certains de ses usages... De là à écrire, comme le font René Lecadre et Ghislaine Ottenheimer dans *Les Frères invisibles* : « Quant à l'extrême droite, en dépit de ses violentes diatribes, elle ne peut dissimuler une certaine fascination pour son ennemi héréditaire. [...] Sa partie intégriste continue de professer un antimaçonnisme de toujours ; sa partie païenne n'a qu'une obsession : **pénétrer les loges**. Ce clivage fut caricatural durant la Deuxième Guerre mondiale. Alors que l'hitlérisme n'était pas fondamentalement antimaçonnique (des dignitaires nazis étaient membres de la Société de Thulé, une confrérie paramaçonnique), l'extrême droite française, pétainiste et catholique, a profité de la politique d'éradication des juifs pour y inclure les maçons¹. »

On a ici une addition de contrevérités flagrantes. D'abord, lors de l'arrivée d'Hitler au pouvoir, les organisations

1. R. Lecadre, G. Ottenheimer, *Les Frères invisibles*, Albin Michel, 2001.